

[Info concertation]

Réhabilitation de la Cité-jardin Henri Sellier Ilot 2 (place Henri Sellier) au Pré Saint-Gervais



Adresses concernées par les travaux :

- 19 au 33, avenue Jean Jaurès
- 1 au 15, place Séverine
- 50 et 52, avenue Edouard Vaillant

Etude des sols dans le cadre de la réhabilitation

Les démarches engagées par l'Office...

Dans le cadre de la prochaine réhabilitation de vos bâtiments, la concertation menée avec le groupe de travail des locataires nous a conduit à étudier l'aménagement de jardins potagers dans les espaces verts situés derrière les immeubles du 19 au 33 avenue Jean Jaurès et du 1 au 15 place Séverine.

Pour cela, un audit de pollution a été confié au bureau d'études SEMOFI en juin 2013, afin d'identifier la présence d'éventuels polluants dans les terres. Les résultats de cette étude nous ont alertés sur des dépassements des valeurs de référence pour différents métaux, tout particulièrement sur les teneurs en plomb.

C'est pourquoi, afin de supprimer le risque d'exposition aux terres polluées et notamment la possibilité d'assimilation par ingestion pour les jeunes enfants, l'Office et la Ville du Pré Saint-Gervais se sont mobilisés afin d'engager les actions suivantes :

- Réaliser dans les plus brefs délais les travaux de dépollution du site, consistant à excaver les terres existantes sur 30 cm et à remblayer avec des terres saines. Ces travaux seront réalisés en amont de la réhabilitation ;
- Étendre les investigations réalisées sur les espaces extérieurs environnants ;
- Saisir officiellement l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de les informer de ce constat et des mesures engagées.



Les conclusions rendues par l'Agence Régionale de Santé (ARS)...

Par courrier en date du 9 janvier 2014, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France a estimé que les mesures prévues dans le plan de gestion semblaient cohérentes et suffisantes pour la réhabilitation de la deuxième tranche des immeubles collectifs de la cité-jardin Henri Sellier sur la commune du Pré Saint-Gervais. Cependant, l'ARS DT93 devra être informée des résultats des investigations menées dans les jardins privés situés au cœur de la cité-jardin.



Calendrier prévisionnel des travaux de terrassement selon l'étude SEMOFI



	Juin 2014		Juillet 2014								Août 2014	
	Semaines											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Phase préparatoire												
Zone 1												
Zone 3												
Zone 4												
Zone 5												
Zone 6												
Zone 7												
Zone 8												
Engazonnement toutes zones												



■ La phase préparatoire comprend les actions suivantes :

- déclarations auprès des concessionnaires
- demandes d'arrêt de stationnement auprès de la ville
- plans d'exécution, de phasage et de barrière
- plan particulier de sécurité et de protection de la santé (destiné aux ouvriers)
- affichages sur le site

■ Les travaux de chaque zone comprennent les actions suivantes :

- balisage des zones en chantier
- terrassement des terres et évacuation en décharge
- pose d'un géotextile
- remblais par terre végétale saine